

Communiqué de presse
Recommandations HAS sur le TDAH

***Suite à l'article de Libération sur les recommandations de la HAS sur l'hyperactivité,
TouPI exprime son inquiétude quant à la liberté de choix des familles***

TouPI a répondu à la [consultation publique](#) lancée par la Haute Autorité de Santé (HAS) sur le projet de recommandations de bonnes pratiques relatives au TDAH : « Conduite à tenir en médecine de premier recours, devant un enfant ou un adolescent susceptible d'avoir un trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité ». Nous tenons à remercier nos adhérents et bénévoles qui ont participé à l'élaboration de notre réponse à cette consultation.

Dans l'article de [Libération](#) publié le 26 mai dernier, le Dr Patrick Landman se réjouit qu'« aucun diktat » ne figure dans le projet de recommandations, les approches psychanalytiques figurant en bonne place dans le projet de recommandations.

TouPI constate qu'il existe pourtant aujourd'hui, de fait, un diktat, puisque les recommandations indiquent que « les traitements non médicamenteux seraient peu variés en France. Concernant la psychothérapie, les psychothérapeutiques analytiques et systémiques seraient les plus proposées en France ». Elles concluent que « le choix de ces prises en charge est à ajuster en fonction de leurs conditions d'accessibilité, ainsi, certaines de ces prises en charge ne sont pas disponibles sur tout le territoire et un certain nombre d'entre elles ne sont pas prises en charge financièrement par la collectivité ». De plus, les experts de la HAS ne semblent pas remettre en cause ce diktat puisqu'ils ont pris le parti de mettre sur le même plan les thérapies psychodynamiques et les thérapies cognitivo-comportementales, sans tenir compte du niveau de preuve apporté par les études d'évaluation.

TouPI s'inquiète donc de **l'absence de libre choix des familles** quant à la prise en charge de leur enfant. C'est pourquoi TouPI suggère, dans sa réponse à cette consultation, des modifications visant à :

- **informer les familles sur les différentes thérapies possibles**
- **informer les familles sur la nature des thérapies offertes par les CMP et CMPP** de leur secteur, et les orienter vers des professionnels en libéral si la pédopsychiatrie publique ne peut répondre à leur demande
- **encourager les structures de pédopsychiatrie publiques à diversifier les approches proposées**
- **informer les familles de la possibilité de saisir la MDPH en vue de l'obtention d'aides** pour financer d'éventuelles prises en charge disponibles uniquement en libéral
- **préciser le grade des recommandations pour chaque thérapie en fonction du niveau de preuve apporté par les études d'évaluation**

TouPI est une association d'information et de soutien pour l'inclusion des personnes atteintes de handicap cognitif ou mental. TouPI a pour objet de :

*favoriser l'entraide entre familles et personnes concernées par les troubles cognitifs
favoriser l'inclusion des personnes porteuses de ces handicaps
diffuser de l'information autour de ces troubles*

Contact presse : Hélène Connes – toupi@outlook.fr